

## Réintroduction du bouquetin ibérique (*Capra pyrenaica*) dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Note non technique – 8/11/2012

La Charte du PNR (Art. 7.2.3) fait de la restauration du bouquetin ibérique un objectif, dans les termes suivants : « **Réussir la réintroduction du Bouquetin des Pyrénées** ». En effet, espèce emblématique des Pyrénées, le Bouquetin des Pyrénées (*Capra pyrenaica* ssp *pyrenaica*) a disparu du versant français au début du XX<sup>ème</sup> siècle et du versant espagnol le 6 janvier 2000.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a conduit un certain nombre de démarches visant à étudier et réunir les conditions d'une restauration réussie (définition des zones favorables selon des critères écologiques et leur hiérarchisation, accord des acteurs locaux, coexistence avec les autres usages, modalités pratiques...) puis de mettre en place les protocoles nécessaires y compris en matière de suivi.

La stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB) mise en place fin 2011 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable intègre le projet de restauration du bouquetin dans son programme d'actions et prend acte de sa dimension pyrénéenne. Il confie à la DREAL Midi-Pyrénées le pilotage de ce projet à l'échelle du massif et la coordination des partenaires.

Techniquement, la réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées est une collaboration entre le Parc national des Pyrénées et le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

### 1. Le nombre, l'origine des animaux qui seront introduits dans le milieu naturel

Le choix de l'origine des animaux s'inspire fortement des connaissances récentes acquises sur le bouquetin dans les domaines écologique et génétique. Selon les études les plus récentes, trois populations espagnoles correspondant aux deux souches ibériques existantes, présentent un niveau de variabilité génétique satisfaisant : Gredos, Tortosa-Beceite et Sierra-Neveda. Compte tenu de la faible hétérogénéité génétique propre au bouquetin en général, le choix d'un mixage de souches aboutira à un enrichissement de la diversité.

Une réunion qui s'est tenue à Llanaves de la Reina le 20 juin 2012 du groupe franco-espagnol de travail transfrontalier sur la réintroduction du bouquetin dans les Pyrénées françaises a précisé les éléments suivants :

- Pour le nombre, il a été convenu de réaliser le lâcher d'un total minimum de 40 individus par site, soit pour le PNR des Pyrénées Ariégeoises, un total minimum de 60 individus lâchés les 3 premières années. Des renforcements seront réalisés si nécessaire par des apports sur 4 ans de 5 individus supplémentaires ; les modalités seront précisées par le comité franco-espagnol de suivi.
- Pour la répartition par âge et sexe, après avis des partenaires techniques espagnols, il a été décidé d'équilibrer le nombre par sexe. Pour les âges, la tranche de 4 à 7 ans a été privilégiée pour les femelles ; deux tranches, 3 à 4 ans et 7 à 8 ans pour les mâles. Ces choix sont très proches des préconisations de la Charte de réintroduction du bouquetin en France.
- En ce qui concerne l'origine géographique des animaux, les animaux proviendront de Tortosa (Catalogne) la première année et de Gredos la seconde année, ceci pour les 2 sites pressentis sur le PNR.

### 2. La situation sanitaire de la région d'origine des animaux introduits

Les préoccupations d'ordre sanitaire interviennent fortement dans les critères d'élection des populations donatrices. Une attention particulière est accordée à certaines pathologies telles que la gale sarcoptique. Dans certains cas, l'insuffisance de garantie sanitaire s'avère rédhibitoire.

A été actée la nécessité d'obtenir un noyau fondateur de forte variabilité génétique : ceci constitue le critère essentiel du choix des populations donatrices. S'est ajouté à cette première préoccupation le souci sanitaire d'éviter les prélèvements dans les populations hébergeant la gale sarcoptique. Cette double préoccupation a conduit à la décision d'un mixage des noyaux fondateurs réintroduits, basés sur une double provenance à partir des populations-mères de Gredos et de Tortosa.

Selon les préconisations du Laboratoire vétérinaire départemental de l'Ariège (LVD09), il sera procédé à une quarantaine de 25 jours permettant d'une part de procéder à un examen visuel des animaux et aussi aux vétérinaires de réaliser les contrôles sérologiques (fièvre catarrhale ovine, brucellose, fièvre Q, chlamydiae, gale sarcoptique, paratuberculose, salmonellose et recherche de pestivirus), quarantaine qui se déroulera en Espagne encadrée par du personnel compétant espagnol et un appui technique français.

Les animaux recevront une vaccination contre la FCO (2 sérotypes espagnols), la pestivirose (si besoin) et la gale sarcoptique associée à un traitement endectocide.

### 3. Périodes de lâcher et sites

Le choix de la période la plus favorable pour le lâcher des bouquetins à réintroduire vise plusieurs objectifs importants pour la réussite des opérations de réintroduction :

- Favoriser l'apprentissage du nouvel espace par les bouquetins introduits pour une bonne implantation ;

- Eviter une trop grande dispersion des individus lâchés ;
- Profiter de toute la durée de la phase estivale pour assurer l'acclimatation ;
- Profiter des avantages de la reproduction en tenant compte du cycle annuel.

Compte tenu des conditions climatiques saisonnières propres aux Pyrénées, le début du printemps (mars-avril) est sans aucun doute la période de lâcher la plus favorable : le fort enneigement qui règne encore sur les zones élevées des versants et le réseau des crêtes par où s'effectue la dispersion habituelle du bouquetin obligera les animaux à stationner temporairement dans les zones basses des versants, la reprise de croissance de la végétation dans les zones basses et bien exposées assure déjà une alimentation suffisamment abondante pour des animaux méconnaissant leur espace d'accueil et perturbés par la translocation qu'ils viennent de subir. Enfin, le printemps correspond à la période des mises-bas chez les femelles de bouquetin. Les exigences de faibles déplacements qu'entraîne la mise-bas, puis l'élevage du jeune cabri qui suit durant les mois suivants favoriseront une fixation spatiale des femelles reproductrices durant cette période.

Le premier lâcher est prévu pour avril 2013.

La sélection de la zone de lâcher est la résultante d'une analyse des potentialités d'accueil du bouquetin sur le PNR des Pyrénées Ariégeoises. Ont été retenues, en cohérence avec la méthodologie du Parc national des Pyrénées, les critères de pente, d'exposition et d'altitude afin de déterminer les quartiers d'hiver et d'été favorables au bouquetin.

Différentes des variables socio-économiques susceptibles d'influer sur l'occupation de l'espace par le bouquetin, sur son développement démographique ou de générer des conflits d'usage au sein de l'espace montagnard ont été définies dans la zone d'étude. Ces informations ont été superposées aux données écologiques afin d'apporter une appréciation supplémentaire permettant la hiérarchisation des zones. Il s'agit essentiellement de prendre en compte les différents usages des sites (chasse, pastoralisme, gestion sylvicole), les activités (tourisme, entretien des installations hydroélectriques) mais aussi les périmètres d'inventaire (ZNIEFF) ou de protection (Natura 2000, site classé...).

La zone de lâcher située sur la commune d'Ustou (Cagatelle) se révèle être la plus favorable aux premières tentatives de réintroduction du bouquetin dans la zone du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Pour des raisons de praticité technique liée aux conditions de dépôt et de suivi, le versant est du Pic de Carbauère est choisi en priorité.

#### **4. Mesures prévues pour accompagner et suivre dans le temps l'opération**

##### *4.1. Informer*

###### *i. Prévention du dérangement et encouragement de pratiques de chasse compatibles*

Les chasseurs locaux seront impliqués dans le suivi, la localisation et le comptage, et à cette action. Sensibilisés à la présence des bouquetins sur leur territoire de chasse, des aménagements pourront avoir lieu notamment en termes de Réserve de chasse.

###### *ii. Sensibilisation information auprès des utilisateurs du massif*

L'information la plus large possible précèdera et accompagnera l'ensemble du projet de réintroduction. L'acceptation du bouquetin par les populations locales compte parmi les critères primordiaux de réussite d'une restauration durable de cette espèce. Ce besoin d'information est d'autant plus nécessaire que le bouquetin s'est pratiquement effacé de la mémoire montagnarde pyrénéenne. Des actions dirigées à la réalisation d'une bonne sensibilisation seront donc prévues dans le déroulement global du projet, tant en moyens humains que matériels.

Grace à la mise en place d'un site internet dédié au bouquetin, il est projeté de mettre en place un outil de saisie participative des observations du grand public.

##### *4.2. Suivre*

Un important effort de suivi compte parmi les facteurs les plus importants de la réussite de tout projet de réintroduction du bouquetin. La qualité du suivi proposé constitue un élément capital d'appréciation de la validité et du sérieux du projet. Des moyens humains et matériels adaptés, spécialement dédiés à cet objectif, sont prévus. Le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises ne disposant pas du personnel en nombre et compétences suffisants pour assurer le suivi des populations, la Fédération des Chasseurs de l'Ariège s'impliquera dans sa mise en œuvre en y impliquant le personnel spécialisé et les associations cynégétiques locales.

Une collaboration avec d'autres services (Office national de la Chasse et de la Faune sauvage, Office national des forêts, etc.) chargés de la surveillance du territoire montagnard sera recherchée et planifiée dans un programme prévisionnel de suivi.

#### **Partenaires principaux**

---

Collectivités, Fédération des Chasseurs, ACCA, ONCFS, ONF, Préfecture, DDT, DDCSP, INRA, PNP, PNRPC, DREAL, Chambre d'agriculture, Fédération Pastorale, CIVAM Bio, ADT...

#### **Contact**

---

Yannick BARASCUD – PNR des Pyrénées Ariégeoises – 05-61-02-71-69